



Bagnols en Forêt



La vie du village
juillet 2025



- **Le Mot du Maire** 3
- **Budget** 4-7
- **Ressources humaines** 8
- **Travaux et réalisations**
 - > **CLSH** 9
- **Associations et événements**
 - > **Sème** 10
 - > **Festi'Kids** 11
 - > **ABI** 12
 - > **Ex Libris** 12
- **Social** > **Relais Solidarité du Pays de Fayence** 13-14
- **Démocratie** > **Le Conseil Municipal des Enfants** 15
- **Tourisme et Culture**
 - > **Prochainement cet été** 16
 - > **Au printemps dernier** 17
 - > **35 ans de jumelage** 18
- **Communauté de Communes**
 - > **Manger mieux, gaspiller moins** 19
 - > **Maison Intercommunale** 19
- **Environnement**
 - > **La Régie Agricole Municipale** 20
- **Urbanisme** > **Quand les architectes s'inspirent de Bagnols** 21
- **Sécurité et risque d'incendie**
 - > **Se protéger, prévenir et agir** 22
 - > **Recensement des personnes vulnérables** 22
 - > **Prévenir les feux de forêt** 23
 - > **Réserve Communale de Sécurité Civile** 24
 - > **Vigilance face au moustique tigre** 24
- **Cinéma de plein air**
 - > **Programme estival** 25
- **Opposition** 26-27

Mairie

- 1, place de l'Hôtel de Ville
83608 Bagnols-en-Forêt cedex
- 04 94 40 31 50
- 04 94 40 67 57
- mairie@bagnolsenforet.fr
- www.bagnolsenforet.fr
- https://facebook.com/bagnolsenforet
- YouTube : Mairie de Bagnols en Forêt

Bagnols-en-Forêt

Juillet 2025 - édité par la mairie
de Bagnols-en-Forêt

Directeur de la publication
René BOUCHARD
Rédacteur en chef
Vincent VAROQUI-ROLLAND
Rédacteur
Julien CIANFICHI

Conception / Mise en page
Gérard BRAIDA
Photos Julien CIANFICHI
Gérard BRAIDA,
et équipe municipale

Tirage : 100 exemplaires
imprimés par EXAPRINT
Ne pas jeter sur la voie publique



En couverture : l'Hôtel de Ville de Bagnols-en-Forêt.



Le mot du maire



Dans ce numéro du bulletin municipal, je souhaite attirer votre attention sur l'article, page 4. Il y est question du Budget prévisionnel 2025 de la Commune.

Une lecture attentive des différents tableaux permet d'apprécier la bonne santé des Finances communales.

Notre épargne brute représente 22,37% de nos recettes réelles de fonctionnement. Ce taux élevé atteste d'une capacité d'autofinancement appréciable. Ainsi, la Municipalité est en mesure de programmer les investissements nécessaires à la construction des infrastructures publiques répondant aux besoins de la population.

Le ratio de désendettement (nombre d'années qu'il faudrait pour éteindre notre dette en totalité), est inférieur à 2 années, cela prouve combien l'équipe municipale a veillé à ne pas laisser s'envoler les dépenses, soucieuse d'investir tout en limitant le recours à l'emprunt.

Bien loin des critiques faisant état de dépenses pharaoniques engagées par l'équipe municipale, force est de constater que le bilan financier de cette fin de mandat est excellent et qu'il permet d'envisager l'avenir avec confiance malgré l'augmentation mécanique de nos dépenses de fonctionnement et la baisse régulière des dotations de l'Etat.

Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses, une planification des investissements et la recherche permanente de recettes supplémentaires, la Municipalité a pu, non seulement améliorer sa capacité d'investissement, mais aussi rénover son patrimoine immobilier et améliorer son offre de Service public.

Pour preuve, en page 9, la présentation du plan d'ensemble du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) en cours de construction. C'est un projet ambitieux mais tout à fait dimensionné pour répondre aux besoins d'accueil de loisirs pour la Jeunesse. Un projet qui permettra la mutualisation des usages en ne se limitant pas à l'accueil des enfants de l'école primaire durant les périodes de vacances. Il proposera aussi un « Club-ado » pour les 12-17 ans, qui actuellement ne bénéficient d'aucune structure éducative de loisirs après leur départ au collège et au lycée. Enfin, un espace de plus de 100 m² sera mis à disposition des associations bagnolaises désireuses d'étendre leur offre d'activités à la population bagnolaise.

La réalisation d'un parking paysager, d'une microstation d'épuration et d'un réseau efficace de gestion des eaux lors de fortes intempéries sont autant d'aménagements Complémentaires contribuant à valoriser le site du défends et les infrastructures qui s'y trouvent déjà, faisant de ce lieu en interface avec la forêt, un espace unique et attractif en matière de loisirs sportifs, culturels et éducatifs.

Un seul lieu, 3 ambitions différentes ! Et ainsi, viser 2 objectifs majeurs : réaliser une économie d'échelle en mutualisant les coûts de construction et répondre à la multiplicité des besoins de la Collectivité.

En page 13 et 14, vous aurez certainement plaisir à découvrir les actions du « Relais Solidarité », une association du Pays de

Fayence qui assure la prise en charge des personnes et familles en situation de précarité. Une structure de bénévoles passionnés qui œuvre presque au quotidien, en faveur d'une population en difficulté croissante. Cet article n'est le reflet que d'une toute petite partie des actions de solidarité portées sur

le territoire de la Communauté de Communes, par des associations dévouées au service des nécessiteux. Envie de passer à l'action, de vous sentir utile et de donner votre temps à quelque chose de plus grand que vous ? Alors, rendez-vous au « Relais Solidarité », vous y serez bien accueilli !

Pour conclure, je reviendrai sur le 35ème anniversaire du jumelage qui nous lie au village de Pieve di Teco. Nous avons fêté cet événement en terre italienne le 29 juin dernier, accompagnés par une délégation de Bagnolaises et Bagnolais, désireux de réaffirmer la promesse faite par les élus en 1990. Un moment fort après le rappel d'une histoire partagée et des liens du sang qui unissent nos 2 Communautés. Un moment suspendu qui souligne combien l'essor d'un territoire peut dépendre de l'apport d'un dynamisme et d'une diversité venue d'ailleurs. Ignorer les événements du passé qui ont structuré un lieu de vie, c'est perdre le fil tenu capable d'expliquer la trajectoire historique empruntée par une Collectivité humaine.

Ce jumelage est une chance pour notre village, celle de rester une Communauté ouverte sur les autres, consciente que notre richesse dépend de la volonté de chacun à faire société en évitant la tentation du repli sur soi. Quelle que soit notre origine, Bagnolais de souche, Bagnolais de cœur ou nouvellement installés, que sommes-nous prêts à offrir pour construire une Communauté solidaire, attentive aux faibles et au démunis ? De quelle manière pouvons-nous contribuer à la résilience de notre territoire ? Comment entretenir les liens nécessaires à la stabilité de notre Communauté de destins ?

Toutes et tous, nous détenons les réponses à ces questions et de ces réponses, dépend l'avenir de notre village. Le temps est venu d'agir en conscience afin d'inscrire notre Commune dans un futur désirable et inspirant, de promouvoir une société inclusive, respectueuse de la totalité du vivant, sensible à la préservation des équilibres et de la diversité.

Faisons de cet été un moment propice au partage, à la convivialité et à la détente, prenons le temps de redécouvrir les richesses de notre patrimoine et de nos traditions.

A travers les nombreuses festivités programmées par la Municipalité, réapprenons à faire du commun, à nous rassembler avec les amis, les voisins, les proches, ou même des inconnus pour fêter le plaisir d'être ensemble et nourrir le nécessaire sentiment d'appartenance à une Communauté.

Très amicalement...
René BOUCHARD
Maire de Bagnols en Forêt.

René Bouchard



Présentation du budget 2025

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Budget principal

Bilan de clôture		Affectation des résultats	
Compte financier unique 2024		Au budget primitif 2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	4 910 594,20 €		
Total des dépenses	4 000 675,97 €	RECETTES	
= Résultat exercice	909 918,23 €	R.002 - Excédent antérieur	141 856,93 €
Résultat repris de 2023	183 990,37 €		
= Résultat de clôture 2024	1 093 908,60 €		
-RAR dépenses 2024	-14 646,60 €		
+RAR recettes 2024	0,00 €		
= TOTAL	1 079 262,00 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	1 702 157,04 €	DEPENSES	
Total des dépenses	1 577 413,37 €	Reste à réaliser 2024	94 762,13 €
= Résultat exercice	124 743,67 €		
Résultat repris de 2023	262 486,71 €	TOTAL	94 762,13 €
= Résultat de clôture 2024	387 230,38 €		
-RAR dépenses 2024	-94 762,13 €	RECETTES	
+RAR recettes 2024	13 410,83 €	Reste à réaliser 2024	13 410,83 €
= TOTAL	305 879,08 €	R.001 - Excédent antérieur	387 230,38 €
		1068 - Excédent fonct. capital	952 051,67 €
		TOTAL	1 352 692,88 €

Budget annexe de la maison de santé

Bilan de clôture		Affectation des résultats	
Compte financier unique 2024		Au budget primitif 2025	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total des recettes	80 560,77 €		
Total des dépenses	25 211,46 €	RECETTES	
= Résultat exercice	55 349,31 €	R.002 - Excédent antérieur	0,00 €
Résultat repris de 2023	0,00 €		
= Résultat de clôture 2024	55 349,31 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total des recettes	69 819,42 €	DEPENSES	
Total des dépenses	37 953,44 €	Reste à réaliser	0,00 €
= Résultat exercice	31 865,98 €	D.001 - Déficit antérieur	34 717,93 €
Résultat repris de 2023	-66 583,91 €	TOTAL	34 717,93 €
= Résultat de clôture 2024	-34 717,93 €		
-RAR dépenses 2024	0,00 €	RECETTES	
+RAR recettes 2024	0,00 €	Art.1068 - Excédent fonct. capital	55 349,31 €
= TOTAL	-34 717,93 €	Reste à réaliser	0,00 €
		D.001 - Déficit antérieur	
		TOTAL	55 349,31 €



PRÉVISIONS BUDGET PRINCIPAL

Dépenses section de fonctionnement

Le chapitre 011 est principalement concerné par les dépenses suivantes :

- D'électricité pour 64 K€ en diminution par rapport à 2024 à la suite de la relance du marché subéquent et la stabilisation des tarifs pour l'année 2025.
- De maintenance : pour 40K€, sont concernés les contrats de maintenance réglementaire (VMC, parafoudre, ascenseur), le parc informatique, la maintenance des feux de signalisation et radars pédagogiques, la maintenance des logiciels métiers...
- Les contrats de prestations de service : pour 90 K€ sont concernés les analyses alimentaires, le contrat de dératisation, le contrat pour l'entretien de la DECI avec la CCPF, l'enlèvement en fourrière des véhicules, la fourrière animale, et l'évolution des logiciels financiers et ressources humaines.
- Les frais de gardiennage (ONF) pour 150 K€ avec les deux sites d'enfouissement.
- Les dépenses d'alimentation pour 77 K€.
- Les contrats d'assurances pour 120 K€ dont 70 K€ prévu pour l'assurance dommages ouvrages et tous risques chantiers pour la construction du CLSH.
- Des frais de téléphone, internet et affranchissement pour 25 K€.
- Des frais d'entretien pour 88 K€.
- Des dépenses de fournitures de petits équipements en augmentation pour la réalisation des travaux en régie.

L'augmentation au chapitre 011 est due aux frais d'assurance pour le CLSH et aux contrats de prestations de services ponctuellement nécessaires.

Le chapitre 012 est concerné par les charges relatives aux agents : 1.138 K € pour les dépenses liées aux personnels titulaires en 2025, et 432 K € pour les contractuels.

Pour 2024, les prévisions budgétaires étaient de 1.141K€ pour les personnels titulaires et 475 K€ pour les contractuels.

L'augmentation prévue au chapitre 012 est due principalement à l'augmentation des charges de sécurité sociale et prévoyance qui comprennent les cotisations CRNACL qui passent de 31.65 à 34.65 ainsi que le montant de la prise en charge de la PSC partie maintien de salaire pour 15K€.

Le chapitre 014 concerne le reversement du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Dépenses section d'investissement

Le chapitre 001 concerne le report du résultat négatif en investissement. Pour 2024, il n'y a pas de solde négatif.

Le chapitre 040 concerne les dotations aux amortissements.

Le chapitre 16 concerne le remboursement en capital des emprunts.

Le chapitre 20 concerne les dépenses liées aux études pour la révision du PLU, ainsi que des frais d'étude pour les projets de la collectivité.

Le chapitre 21 concerne essentiellement la finalisation des travaux de passage aux leds de l'éclairage public, les travaux de rénovation de voirie,

Chapitre	Proposé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
011 - Charges à caractère général	1 155 732,12 €	971 651,12 €	915 635,56 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 385 724,93 €	2 139 535,78 €	2 145 946,04 €
014 - Atténuations de produits	348 616,00 €	342 503,00 €	343 849,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 717,13 €	193 316,22 €	260 145,71 €
65 - Autres charges de gestion courante	290 426,15 €	241 653,54 €	301 936,74 €
66 - Charges financières	39 143,84 €	45 154,31 €	44 420,27 €
67 - Charges spécifiques	13 000,00 €	1 862,00 €	62 530,06 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	55 000,00 €	65 000,00 €	6 977,17 €
Total	4 435 360,17 €	4 000 675,97 €	4 081 440,55 €

Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements : ces charges sont le résultat des décisions prises concernant le type de biens objets des amortissements et de la durée d'amortissement des biens décidés avant 2023 et après 2023.

En effet, pour les communes de – de 3500 habitants seuls certains biens doivent être amortis, à compter de 2023, les amortissements ne se font plus que sur les véhicules, le mobilier de bureau, le mobilier urbain, et le matériel informatique.

Le chapitre 65 concerne principalement les charges relatives aux indemnités des élus, aux contributions au SYMIELEC, aux contributions versées aux autres collectivités dans le cadre des dérogations scolaires, du transport scolaire, de la mutualisation des titres sécurisés, des subventions versées aux associations et aux charges diverses de gestion courante. La subvention de fonctionnement au CCAS augmente, elle passe de 3,9K€ à 19 K€. Cette subvention avait diminué en 2024 grâce à un excédent important sur le budget du CCAS qui a été consommé en 2024.

La subvention de fonctionnement à la caisse des écoles passe de 49 k€ à environ 48K€, les besoins de la caisse des écoles sont stables.

Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Le chapitre 67 concerne l'annulation de titres.

Le chapitre 68 concerne la constitution de provisions pour créances douteuses, pour risques/contentieux. Si la provision pour créances douteuses reste identique, la provision pour contentieux est prévue à hauteur de 50 K€ suite au dépôt d'une requête indemnitaire devant le tribunal administratif fin 2023.

Chapitre	RAR 2024	Proposé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				30 682,51 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		55 833,25 €	5 831,00 €	5 729,00 €
041 - Opérations patrimoniales		21 120,00 €	44 467,13 €	1 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		344 381,48 €	340 254,39 €	649 534,24 €
20 - Immobilisations incorporelles	84,00 €	148 444,26 €	296 428,67 €	130 178,62 €
204 - Subvention d'équipement versée			18 092,57 €	
21 - Immobilisations corporelles	87 550,13 €	1 065 200,00 €	634 713,12 €	401 883,01 €
23 - Immobilisations en cours	7 128,00 €	910 000,00 €	437 961,69 €	224 354,35 €
27 - Autres immobilisations financières		8 200,00 €		200,00 €
454101 - Travaux d'office		10 000,00 €		
Total	94 762,13 €	2 563 178,99 €	1 577 413,37 €	1 443 561,73 €

la mise en œuvre de nouveaux Poteaux incendie et les travaux prévus pour le pluvial de la Rouvière et de la route de Fréjus.

Le chapitre 23 concerne principalement les travaux de construction du CLSH.



Budget

Recettes section de fonctionnement

Le chapitre 013 concerne le prévisionnel des remboursements des indemnités journalières.

Le chapitre 042 concerne les dotations aux amortissements, sont également valorisés les travaux en régie pour 50 000 €.

Le chapitre 70 concerne principalement les AOT versés par la SPL du Vallon des Pins et par le SMIDDEV, les paiements pour le périscolaire et le centre aéré, le remboursement des frais de personnel détaché, les ODP pour les terrasses....

Une forte diminution est attendue et qui correspond pour partie à la diminution de la redevance versée par le SMIDDEV à compter de février 2025 une fois l'usine de valorisation multi filières en fonction

Le chapitre 73 concerne la fiscalité (Attribution compensation, taxe foncière, taxe sur les déchets stockés...).

Recettes section d'investissement

Le chapitre 040 correspond aux dotations aux amortissements.

Le chapitre 10 concerne essentiellement l'excédent de fonctionnement reversé au compte 1068 pour alimenter la section d'investissement d'un montant de 952 051.67 €, le versement de la taxe d'aménagement et du FCTVA en baisse pour 2025.

Le chapitre 13 correspond aux versements du reliquat des subventions de l'ETAT pour la rénovation énergétique du groupe scolaire, du fond vert pour l'éclairage public, la subvention DETR 2024 pour la création d'un réseau pluvial Traverse de la Rouvière, les subventions du

Chapitre	Proposé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	141 856,93 €	183 990,37 €	308 397,71 €
013 - Atténuations de charges	2 000,00 €	1 512,22 €	8 465,88 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 833,25 €	5 831,00 €	5 729,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 153 336,99 €	1 540 025,78 €	1 569 786,30 €
73 - Impôts et taxes	30 000,00 €	31 686,30 €	31 686,30 €
731 - Fiscalité locale	2 743 000,00 €	2 874 543,62 €	2 666 148,66 €
74 - Dotations et participations	152 333,00 €	261 586,86 €	179 818,88 €
75 - Autres produits de gestion courante	157 000,00 €	189 148,21 €	137 627,70 €
77 - Produits exceptionnels		6 260,21 €	70 406,62 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions			133 954,50 €
Total	4 435 360,17 €	5 094 584,57 €	5 112 021,55 €

Le chapitre 74 concerne le versement de la dotation forfaitaire, DSR et le FCTVA.

Le chapitre 75 concerne le versement des loyers, versement pour la cantine à 1 € et les autres produits divers de gestion courante.

Chapitre	RAR 2024	Proposé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		387 230,38 €	262 486,71 €	
024 - Produits des cessions d'immobilisation		35 000,00 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		187 717,13 €	193 316,22 €	260 145,71 €
041 - Opérations patrimoniales		21 120,00 €	44 467,13 €	1 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		1 263 032,79 €	1 138 539,47 €	440 910,28 €
13 - Subventions d'investissement	13 410,83 €	740 429,99 €	325 634,22 €	500 905,38 €
16 - Emprunts et dettes assimilées				500 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles				3 087,07 €
454201 - Travaux d'office		10 000,00 €		
27 - Dépôt et cautionnement versés			200,00 €	
Total	13 410,83 €	2 644 530,29 €	1 964 643,75 €	1 706 048,44 €

département pour le CLSH et les travaux sur le pluvial route de Frejus, la subvention de la région dans le cadre des travaux de réfection des lavoirs, la subvention de la CAF pour le CLSH.

Equilibre des sections

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 435 360,17 €	4 435 360,17 €
Investissement	2 657 941,12 €	2 657 941,12 €



Budget

PRÉVISIONS BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTÉ

Dépenses section de fonctionnement

Chapitre	Proposé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
002 - Résultats de fonctionnement reporté			
011 - Charges à caractère général	5 000,00 €	1 265,00 €	935,74 €
023 - Virement à la section d'investissement	51 700,00 €		
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €	2,08 €	2 723,97 €
66 - Charges financières	23 200,00 €	23 944,38 €	24 674,29 €
67 - Charges exceptionnelles			
Total	80 000,00 €	25 211,46 €	28 334,00 €

Le chapitre 011 est principalement concerné par les dépenses d'entretien réalisées en régie et le contrat de maintenance des extincteurs

Le chapitre 023 concerne le virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettant de financer les dépenses d'investissement.

Le chapitre 65 concerne les autres charges de gestion courante dont la régularisation de la TVA en fin d'année.

Le chapitre 66 concerne le remboursement des intérêts des emprunts.

Dépenses section d'investissement

Chapitre	Proposé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)	34 717,93 €	66 583,91 €	47 625,19 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 752,32 €	37 953,44 €	37 172,03 €
21 - Immobilisations corporelles	32 579,06 €		860,00 €
23 - Immobilisations en cours			116 176,42 €
Total	107 049,31 €	104 537,35 €	201 833,64 €

Le chapitre 001 concerne le report du résultat négatif de 2024 en investissement.

Le chapitre 16 concerne le remboursement en capital des emprunts.

Le chapitre 21 concerne des travaux d'entretien et de réparation à réaliser au sein de la maison de santé.

Recettes section de fonctionnement

Chapitre	Proposé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté			4 367,68 €
75 - Autres produits de gestion courante	80 000,00 €	80 560,77 €	92 288,88 €
Total	80 000,00 €	80 560,77 €	93 656,56 €

Le chapitre 75 concerne le versement des loyers.

Recettes section d'investissement

Chapitre	Proposé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	51 700,00 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	55 349,31 €	69 322,56 €	133 867,33 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		496,86 €	382,40 €
Total	107 049,31 €	69 819,42 €	135 249,73 €

Le chapitre 021 concerne le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour équilibrer le budget.

Le chapitre 10 concerne l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Equilibre des sections

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 000,00 €	80 000,00 €
Investissement	107 049,31 €	107 049,31 €



Les Ressources Humaines

Départ à la retraite d'un monument

Après 43 années de service au sein de la collectivité, Monsieur Philippe MAGAIL a fait valoir ses droits à la retraite. Un repos bien mérité pour celui que l'on pourrait surnommer "la mémoire du village".

Entré en fonction comme **cantonier** à la voirie dans les années 80 à l'issue de son service militaire, il devient ensuite **garde champêtre**, puis **agent technique**, avant d'assumer la fonction de **responsable technique** de la commune.

Durant toutes ces années, Philippe MAGAIL a su être un **pilier discret mais incontournable** du fonctionnement communal. Toujours prêt à rendre service, il connaissait chaque ruelle, chaque réseau, chaque dossier comme sa poche. Il a travaillé sous la responsabilité de **six maires** et a vu Bagnols-en-Forêt évoluer, passant d'un village de **800 habitants** à une commune de plus de **3 000 âmes** aujourd'hui.

Son investissement quotidien, son attachement sincère au service public et sa connaissance profonde du territoire ont marqué des générations d'élus et de collègues. Nous n'aurions pas assez de pages pour lister tout ce qu'il a fait pour la commune...

Son départ a été célébré au foyer municipal lors d'un moment fort en émotion, entouré de nombreux collègues, anciens et actuels, d'anciens maires, et de celles et ceux qui, bien que disparus, étaient présents par la pensée.



À cette occasion, Monsieur MAGAIL s'est vu remettre la médaille de la ville, en témoignage de l'estime et de la reconnaissance de toute la Commune pour son engagement exceptionnel.



Une médaille d'argent pour 20 ans de service public

Madame Nicole DUROS a reçu la médaille d'argent pour ses 20 années de service public. Un parcours exemplaire au sein des services communaux, marqué par le sérieux, la bienveillance et la rigueur. Une médaille qui témoigne de son dévouement au service de l'intérêt général.



Une médaille de la Ville pour Madame Magali EGEA

À l'occasion de ce même départ à la retraite, Madame EGEA a également été distinguée. Bien que partie à la retraite un peu plus tôt, elle a reçu la médaille de la ville pour sa contribution tout au long de sa carrière.



Travaux et réalisations

Lancement du projet de Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

La construction d'un nouveau centre de loisirs s'inscrit dans une démarche de revalorisation du site de l'actuelle MTL.

L'opération se divise en plusieurs opérations complémentaires visant à optimiser l'organisation générale du site et à assumer son potentiel de développement.

➔ Sécurisation de l'accès à la RD47

En collaboration avec le département, l'entrée et la sortie du site seront élargies et différenciées. Les rayons de braquage seront également augmentés afin d'améliorer l'insertion à la départementale sans risque de débordement sur la voie opposée, notamment au bénéfice des cars et bennes à ordures ménagères.

➔ Assainissement

L'ancien assainissement hors d'usage de la MTL a été remplacé par une micro-station dimensionnée pour couvrir les besoins actuels et futurs du site.

➔ Circulation

La circulation piétonne est définie et distincte de celle des véhicules. Les abords de la MTL seront déclôturés afin de proposer un espace de circulation extérieur couvert ombragé et protégé de la pluie.

La circulation automobile repensée offrira l'accès et le stationnement à deux autocars. Le redimensionnement de la voirie existante permettra également d'assurer le croisement de deux véhicules de manière fluide.

Un accès haut facilitera la dépose des enfants au centre de loisirs, l'accès aux véhicules de pompiers, la collecte des déchets, les livraisons et la maintenance.

➔ Parking

Les stationnements ont été organisés et ventilés selon les usages et les fréquentations.

Un parking principal de 30 places (dont une PMR) permettra d'assurer le fonctionnement quotidien du site. Les emplacements seront traités avec un revêtement perméable.

Les deux places PMR actuelles (proche du tennis) seront conservées au plus près des équipements.

Un parking paysager de 54 places totalement perméables absorbera les pics de fréquentation lors des différents événements. Sa composition a fait l'objet d'une réflexion afin de trouver le meilleur compromis entre le maximum de places et le minimum d'arbres impactés. L'objectif étant de conserver cette frange paysagère entre le stade de football et la route départementale en y intégrant la gestion des eaux pluviales.

➔ Eaux pluviales

Les risques de débordement liés aux écoulements pluviaux parfois intenses du site ont fait l'objet d'une étude hydraulique afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales.

Les ruissellements de voirie seront traités par une noue et un bassin de rétention permettant une restitution contrôlée dans le réseau départemental.

La buse qui traverse l'actuel parking sera remplacée et soulagée par des interventions ciblées sur les ruissellements en amont. Chaque ouvrage disposera d'un dispositif de délestage vers la noue et le bassin de rétention en cas de saturation du réseau afin d'éviter tout débordement sur la route départementale.

Un bassin de rétention enterré permettra de réguler les eaux de toiture du centre de loisirs.

➔ CLSH

Le bâtiment du centre de loisirs s'implante en lieu et place du parking haut actuel. Le déplacement du parking au profit d'un bâtiment est le fruit d'un concours d'architecte afin de requalifier la composition des équipements entre eux.

La mise en retrait des stationnements au profit d'un bâtiment permettra une meilleure identification de l'entrée au site tout en pacifiant cette zone « tampon » par rapport à la circulation automobile.

Ce projet permet de répondre à un déficit d'offre en matière de service périscolaire sur notre territoire mais représente également une opportunité unique de mettre en valeur un site à fort potentiel.



Mairie de Bagnols en Forêt
AMENAGEMENT DU SITE DE LOISIRS DU DEFENDS

Mai 2025



Associations et évènements



Le 18 mai dernier a eu lieu la journée Portes Ouvertes de notre jardin partagé Sème, Bagnols-en-forêt. Ce fut l'occasion de faire découvrir au public un endroit au cœur de la nature bagnolaise où nous cultivons des légumes et aromates mais aussi du lien social !

En effet, la vocation première de l'association est de s'inscrire, de manière la plus juste, dans les trois principes de permaculture : prendre soin de la terre, prendre soin de l'humain et partager équitablement.

La dimension sociale n'est pas à négliger car ce qui fait avant tout une association ce sont ses membres. C'est pourquoi nous souhaitons puiser toute la richesse se trouvant dans la diversité de chacun d'entre nous, avec respect et bienveillance, et ce au profit d'un but commun : un jardin permacole.



*Faire partie de l'aventure vous tente ?
N'hésitez pas à nous contacter :*

☎ 06 81 53 31 36
✉ seme.bagnolsenforet@laposte.net
f www.facebook.com/semebagnols



Voici en quoi Sème s'inscrit dans les trois principes de la permaculture



PRENDRE SOIN DE LA TERRE

- Favoriser la vie du sol : pas de labour, couverture du sol, paillage et amendement.
- Utilisation d'aucun engrais chimique ou pesticide.
- Favoriser et créer des zones de biodiversité : zones en friche, hôtel à insectes...
- Travailler en accord avec les cycles de la Nature et des saisons.

PRENDRE SOIN DE L'HUMAIN

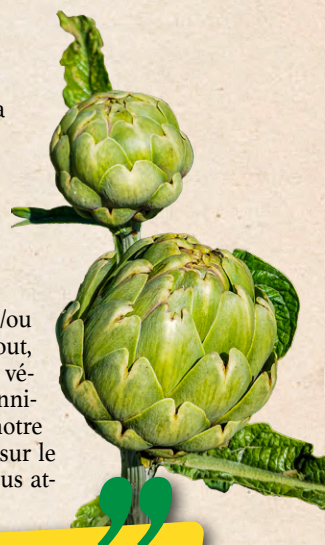
- Association en autogestion favorisant la conscience collective.
- Organisation évolutive en co-création permanente.
- Bienveillance et écoute.
- Moments conviviaux et festifs.
- Moments d'échange avec d'autres jardins.
- Transmission et pédagogie autour du jardin biologique et naturel.

PARTAGER ÉQUITABLEMENT

- Partage des récoltes.
- Partage du matériel.
- Adhésion à prix libre.
- Repas collectif.
- Gestion économe en eau et travail sur la résilience en eau.
- Favoriser l'économie circulaire en recyclant, réutilisant, réparant.

NOS ACTIONS

Cette année, nous avons semé, planté et/ou récolté petits pois, fèves, pois mange tout, poireaux, fraises, tomates, fleurs. Un abri vêtuste a été restauré afin de stocker et pérenniser notre matériel. Nous avons constitué notre propre broyat avec des végétaux présents sur le terrain. Désherbage, arrosage, récoltes nous attendent pour cet été !



Associations et évènements

FESTI'KIDS une association engagée

Ce début d'année 2025 nous a permis de nous retrouver à l'occasion de notre fameux carnaval le dimanche 23 mars.



Nous aurions aimé, comme l'année dernière, parader gaiement dans les rues du village mais la météo nous a forcés à délocaliser cette festivité à la MTL.

Les petits comme les grands ont pu profiter d'un petit défilé derrière le char sur lequel nos fameux caraman-trans posaient fièrement. Des ateliers et des jeux étaient également disponible à l'intérieur à coté de notre traditionnelle buvette.

L'école cinématographique de Nice nous a sollicité pour le tournage de leur film de fin d'année : Des enfants du canton ont eu la chance d'y participer. Le court-métrage sera visible sur Youtube à partir du 25 Juin sous le titre « Tout va bien, le film ». n'hésitez pas à jeter un œil sur leur travail !!!

Le 20 Avril, nous avons organisé notre première chasse aux œufs dans les rues du village. Plus de 500 œufs dont 10 œufs en or ont été minutieusement cachés par notre lapin de Pâques dans un périmètre proche de la mairie. Chacun des 60 participants s'est vu offrir un sachet de chocolats et pour les 10 d'entre eux ayant retrouvés un des fameux œufs en or, il y avait une belle surprise chocolatée en plus.

Notre lapin de Pâques a fait un passage à la maison de retraite pour les plus petits de l'école pour une chasse aux œufs et un échange intergénérationnel le 22 Avril.



Les adolescents ayant effectué la phase 1 de leur SNU et ayant des heures de missions à effectuer pour valider la phase 2 peuvent évoluer avec nous en participant à l'organisation de nos différentes interventions comme la mise en place et la gestion d'ateliers créatifs.

Nous recherchons d'ores et déjà des volontaires pour nous aider à organiser l'activité « caisse à savon » le 05 octobre 2025...



Nous avons également été sollicités par les élèves de CM2 de l'école afin d'organiser leur bal de fin de primaire, l'association a évidemment répondu positivement à cette demande ! Nous vous en reparlerons au prochain bulletin, restez attentifs !

En tant qu'association investie pour les enfants, nous avons également à cœur de nous investir pour les grands et nous avons inscrit notre association comme référente au SNU (Service National Universel).

Grâce à notre agrément pour l'Environnement, nous restons mobilisés et actifs sur notre territoire (communauté du Pays de Fayence CCPF et Estérel Côte d'Azur Agglomération ECAA)

Nos dossiers :

➔ **Les déchets** : le site des Lauriers et son Usine de Valorisation multifilière; le site du Vallon des Pins, le site de la Poudrière, nous restons vigilants sur leur évolution et leur bon fonctionnement.

➔ **La redevance incitative (RI)** : nous participons activement aux commissions.

➔ **Fontante** : Grâce à la mobilisation d'un collectif d'associations dont l'ABI et de citoyens, le projet du groupe Suez a été annulé par arrêté préfectoral.



ENVIRONNEMENT

2025
Nouvelle dénomination,
nouveau logo.

➔ **Touos Aussel** : l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Touos Aussel est un projet immobilier (61 logements + annexes + stations d'épuration autonome...) à réaliser sur le site d'une ancienne ferme avicole à Callian. Cette OAP nécessite la destruction d'espaces boisés importants (sécurité incendie) dont une partie affecterait le corridor forestier faisant partie des grandes entités naturelles de la commune à préserver ! Notre surveillance est de rigueur car dans le cadre de la révision du PLU en 2024, l'ONF avait relevé des non-conformités...

➔ **Ligne Nouvelle (LNPCA)** : le projet n'est pas enterré, la stratégie des défenseurs est de nous faire croire à sa non réalisation pour nous faire baisser la garde. Ce projet est un désastre écologique et financier. Un véritable tsunami pour notre territoire ! L'ABI a adhéré au collectif « en formation » opposé au projet.

➔ **Nettoyons le Sud** : nous y avons participé activement le 26 avril dernier.



Pour nous soutenir ou nous rejoindre :
nos coordonnées ci-dessus. Cotisation 10€ / an

Agir Bien Informer - ABI

Association agréée protection environnement Var
Membre FNE83 et AtmoSud
Affiliée France Nature Environnement PACA
contactasso.abi@gmail.com
www.facebook.com/abienvironnement



L'association Ex Libris organise des cafés littéraires mensuels et des ateliers d'écriture hebdomadaires avec recueil de textes en fin d'année.



EX LIBRIS

Nocturne littéraire
quatrième édition...

Cette année, nos propositions se sont enrichies de rencontres inter-ateliers, d'une dictée en janvier ainsi que de concours de textes à destination des enfants et des adultes. Nous espérons fédérer de plus en plus de personnes autour de nos événements toujours gratuits.

Enfin et surtout, nous avons le plaisir de proposer aux bagnolais de rencontrer des auteurs issus de la région PACA, dont les livres sont très variés, allant du polar, thriller, romance, poésie, à l'essai et au roman.

se passe à Bagnols en forêt, et qui s'intitule : « Le fabuleux destin de Victor Derda ».

Ce livre devrait intéresser bon nombre de bagnolais de souche, d'adoption ou même de passage...



Vingt-cinq auteurs seront présents, que nous avons choisis parmi de nombreuses demandes de stands.

Nous innovons également côté animation du salon... mais chut ! Pour le savoir, il faudra venir sur place.

Parmi les romans de ce cru 2025, il est à signaler un petit événement : Jean-Michel LECOCQ, l'un de nos auteurs réguliers, publie cette année un roman qui

Une matinée avec le Relais Solidarité du Pays de Fayence

Une chaîne humaine au service de la dignité

Chaque vendredi, à l'abri des regards, une armée de bénévoles se met en marche dès l'aube pour répondre à une urgence sociale discrète mais bien réelle : **la précarité alimentaire**. C'est la mission du **Relais Solidarité du Pays de Fayence**, une association à but non lucratif qui distribue chaque semaine depuis 30 ans des paniers de denrées à des habitants du territoire en difficulté. Entièrement gérée par des bénévoles, la structure ne pourrait fonctionner sans l'engagement quotidien d'hommes et de femmes qui offrent leur temps et leur énergie.

La mission du Relais débute avec les ramasses hebdomadaires. Chaque lundi, mercredi et vendredi, des binômes sillonnent les supermarchés du territoire (Leclerc, Super U, Carrefour à Callian, Seillans et Bagnols, ainsi que Fresh) et la boulangerie Cheminat de Callian pour récupérer les invendus encore consommables. Un travail exigeant, qui nécessite à la fois des bras solides et une organisation millimétrée.

Sans oublier les dons plus occasionnels de productions locales.



Vendredi, 6h45. Au petit matin, les lumières sont déjà allumées dans les locaux discrets du **Relais Solidaire du Pays de Fayence**, mis à disposition par l'association du Vol à Voile de Fayence-Tourrettes. Dans le silence de l'aube, les bénévoles s'activent. Ils seront neuf ce matin à s'occuper de la préparation des paniers alimentaires et de la réception des marchandises.

L'ambiance est à la fois studieuse et conviviale : chacun connaît son rôle, les gestes sont rodés, le minutage est serré mais les poignées de mains sont chaleureuses. Ce vendredi, comme tous les autres, **sur 245 familles du territoire inscrites, environ 210 viendront récupérer** un panier alimentaire. Un chiffre, qui, à lui seul, témoigne de l'ampleur de la mission.

Une chaîne logistique... et humaine

9h. Retour des bénévoles partis au petit matin pour la collecte dans les supermarchés. Le petit camion arrive avec des palettes de produits frais :

viandes, yaourts, viennoiseries, biscuits, conserves et douceurs inattendues. Pendant presque deux heures le binôme fait des allers-retours, un autre camion livre des **fruits et légumes en vrac**. Certains abîmés, d'autres encore croquants, tous seront triés **un à un** par une équipe attentive.

Dans une pièce à l'arrière, chaque produit passe entre les mains des bénévoles : une pomme trop mûre mise de côté, une botte de carottes nettoyée, une salade ressuscitée à coups de ciseaux. Rien n'est laissé au hasard. Cette rigueur permet d'assurer que chaque famille repartira avec un panier digne, varié et équilibré. Les déchets alimentaires ne sont pas jetés à la poubelle, certains partent au compost d'autres serviront de nourriture pour les animaux.



Une organisation passionnée ... mise à l'épreuve

10h30. Des agents des services municipaux du Pays de Fayence commencent à récupérer les paniers qui seront livrés directement aux bénéficiaires isolés dans leur village respectif.



Social



11h. Les premiers bénéficiaires arrivent sur le parking. Il est impossible pour les bénévoles d'anticiper ou de traiter les demandes au cas par cas : seule une organisation rigoureuse permet de répondre aux besoins de tous dans le respect et l'équité.



12h. Une pause déjeuner bien méritée pour l'équipe des bénévoles, certains rentrent chez eux, d'autres arrivent pour réaliser la distribution.

13h. La file d'attente commence déjà à se former devant le Relais Solidarité. Sous un soleil de plomb, les bénéficiaires affluent, espérant parfois récupérer leur panier avant l'heure officielle de distribution. À l'intérieur, les bénévoles s'activent, chaque geste compte pour finaliser les derniers préparatifs avant de débiter la distribution.

Rapidement, le bâtiment du Relais Solidarité se transforme en un drive géant qui n'a rien à envier aux structures professionnelles.

13h30. Les bénéficiaires se présentent à l'arrière du bâtiment, en donnant leur numéro et leurs sacs qui seront numérotés avant de partir dans ce long couloir où chaque porte cache un vrai petit commerce. Un crémier, un charcutier, un boucher, un primeur, un boulanger... Les sacs sont ainsi remplis en tenant compte des éventuels régimes ou préférences alimentaires.

Avant d'être remis au bénéficiaire, chaque panier est pesé de façon à assurer le suivi des données statistiques et à vérifier l'équité des dons entre les récipiendaires.



Répartition des aides par commune (2024)

COMMUNES	PANIER	REPAS	FAMILLES
BAGNOLS EN FORÊT	699	1347	26
CALLIAN	868	1491	31
FAYENCE	2867	6577	112
MONS	221	367	7
MONTAUX	2362	4702	89
SEILLANS	1809	4217	53
ST PAUL EN FORÊT	393	507	14
TANNERON	172	306	6
TOURETTES	1020	2018	50
DIVERS	111	111	2
TOTAL	10522	21643	390

RAPPEL ANNEES PRECEDENTES

2023	11269	23388	401
2022	10096	21713	384
2021	9436	19846	380

Une mission sociale ancrée sur le territoire

Les subventions de la **Communauté de Communes du Pays de Fayence**, des communes partenaires, de l'État et du Département et les dons en espèces émanant d'associations partenaires : Amicale Europe en Pays de Fayence, Club International Women of the Var, Foyer Rural du Pays de Fayence, Cap sur la Vie ou encore Au Cœur des Saisons, ainsi que de nombreux particuliers fidèles permettent de pérenniser la structure. Mais le plus important reste **les bras bénévoles qui font tourner la machine**.

Les bénéficiaires viennent ici chercher une partie de leurs repas pour la semaine et pour certains, un mot de réconfort ou d'encouragement. En retour, les bénévoles reçoivent sourires et remerciements. Ce lien humain, tissé sans bruit sur la confiance et la confidentialité, est peut-être ce que le Relais Solidarité du Pays de Fayence distribue de plus précieux.

Le Relais a besoin de vous !

Malgré tout cet engagement, le **manque de bénévoles est criant**. "On tourne parfois avec le strict minimum". "Le jour où deux personnes ne peuvent pas venir, c'est tout le circuit qui vacille." Nous confie Madame Messy, la présidente de l'association.

Le Relais Solidarité du Pays de Fayence **lance donc un appel urgent à bénévoles**.

- ➔ **Quand ?** Lundi, mercredi et vendredi matin pour les ramasses, vendredi toute la journée pour la préparation et la distribution.
- ➔ **Où ?** Fayence (locaux accessibles facilement).
- ➔ **Qui ?** Toute personne motivée et bienveillante. Aucune compétence spécifique requise, juste un peu de temps et beaucoup de cœur.

Pour vous engager ou poser des questions, contactez Christine Messy :

- par téléphone au **06 10 49 82 91**
- courriel à relaissolidarite9495@gmail.com

Pour conclure

Le Relais Solidarité du Pays de Fayence n'est pas une grande organisation nationale. C'est une structure **de proximité**, née du besoin local, **animée par des habitants, pour les habitants**.

La Municipalité remercie également l'ensemble des bénévoles présents pendant notre visite : Raymonde, Marie Claire, Carole, Danièle, Anne, Marie, Laurent, Patrick le Belge, Patrick, Dany, Alain, Enzo, Christian. Et bien sûr l'ensemble des bénévoles de l'association qui œuvre chaque semaine, dans l'ombre, au bon déroulement de cette distribution.



Démocratie



Créé en septembre 2024, le Conseil Municipal des Enfants regroupe 7 jeunes bagnolais.es qui ont été officiellement intronisés dans leurs fonctions au cours de la dernière cérémonie des vœux du Maire.

Cette instance poursuit plusieurs objectifs de réflexion sur différents sujets d'avenir pour apporter la vision de la jeunesse aux projets du territoire :

- Plan Local d'Urbanisme.
- Plan Alimentaire Territorial et Menu de la cantine.

Les jeunes élus du CME se sont illustrés durant deux séances, les jeudis 12 et 19 juin, en participant activement aux projets du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et du Plan Alimentaire Territorial (PAT).

Lors de la première rencontre, ils ont été invités à imaginer les patios du futur CLSH, en choisissant de manière collective les jeux adaptés aux plus jeunes.

La seconde réunion les a mobilisés autour de la thématique de l'alimentation : ils ont débattu du gaspillage alimentaire, de l'importance des produits bio et locaux et de façon concrète, envisagé des missions comme celles d'éco délégués, la conception trimestrielle des menus et la découverte du fonctionnement de la régie agricole municipale.

L'engagement des enfants, tant sur l'aménagement que sur une alimentation durable, reflète leur sens des responsabilités et leur volonté de contribuer à la vie communale à travers des projets concrets et structurants.



Prochainement, cet été

Du 1^{er} juin au 30 septembre, le Bureau d'information touristique de Bagnols-en-Forêt dans l'Espace Le Rayol est ouvert 5/7 jours du mardi au samedi de 9h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h45.

L'exposition « Le costume varois dans son environnement » est visible jusqu'au 30 septembre 2025. Entrée gratuite.

Accueil estival au Bureau d'Information Touristique

Philippe vous accueille à l'Espace Le Rayol au 95, boulevard du Rayol.

Après 20 ans passé dans l'aide humanitaire à l'étranger, Philippe est installé à Bagnols-en-Forêt. Il a travaillé dans le Pays de Fayence en tant que vidéaste.

Ouverture spécial « Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins ».

Conférence : Le costume provençal populaire traditionnel le Dimanche 29 Juin.

Monsieur Thierry Guen, historien et expert en textiles et costumes anciens des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, a présenté des tissus ainsi que deux ouvrages de documents textiles anciens.

Couturier et imprimeur textile (Indienneur), il a également proposé à la vente certaines pièces qu'il a lui-même imprimées.

À l'issue de la causerie, les visiteurs ont pu découvrir l'exposition « Le Costume varois et son environnement », réalisée par les Couturières Solidaires de Bagnols-en-Forêt, à l'Espace Le Rayol, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence.

L'Espace Le Rayol a exceptionnellement ouvert ses portes le dimanche 29 juin 2025, de 10h à 12h et de 16h30 à 18h.

Nicole Lacomme, présidente des Couturières Solidaires, a guidé des groupes de 10 personnes pendant 30 minutes.

Un goûter, offert par la Sauvegarde du Patrimoine Bagnolais, a permis de faire patienter agréablement les visiteurs.

Visite de la passion Du fil au COSTUME

L'association Les Couturières Solidaires de Bagnols-en-Forêt a été créée en 2015.

Nicole, présidente de l'association, invite à faire un saut dans le 19^e siècle au travers de leur exposition "Le costume varois et son environnement".

Les jeudis : 12/06-03/07-24/07-14/08-11/09 à 10h30 sur inscription au 04.94.76.01.02

Visite de la passion Tri et ENFOUISSEMENT

La visite du centre de stockage du Vallon des Pins a été mise en service au printemps dernier.

Frédéric, directeur d'exploitation, nous explique in situ le fonctionnement d'une installation de stockage de déchets non dangereux et l'importance du tri des déchets dans notre quotidien.

Les mardis : 24/06-22/07-09/09 de 10h à 11h.



Au printemps dernier

Journée de solidarité au Blavet

Le Jeudi de l'Ascension, toute l'équipe de l'Office de Tourisme a effectué un nettoyage de différents parkings entre la table d'orientation du Blavet et celui de la chapelle Notre-Dame de la commune de 9h30 à 12h00.

Mégots, canettes, emballages, mouchoirs... Divers déchets ont été ramassés, triés et évacués au quai de transfert à Montauroux.

Réunion de l'équipe au gîte de l'Oppidum

Une réunion de coordination et d'équipe a eu lieu le Vendredi 4 Avril à Bagnols-en-Forêt au Gîte de l'Oppidum (21 Rue des Marronniers, 83600 Bagnols-en-Forêt).

La matinée a débuté par la présentation du gîte par Julien, suivie du mot de bienvenue de Monsieur le Maire, puis s'est poursuivie avec une réunion de l'équipe de l'OTIPF.

Elle s'est conclue par une passionnante découverte de l'exposition Costume varois et son environnement, commentée par Nicole et Jacques Lacomme.

Pour rappel, les membres bagnolais au Comité de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Fayence (OTIPF) sont Madame Brigitte CAUVY et Monsieur Michel FLEURY, pour le collège des élus, et Madame Sylvie FIORUCCI, pour le collège des professionnels.

Au sein de l'équipe, la référente du village de Bagnols-en-Forêt est :

Anne-Laure HARDOUIN

+33 (0)4 83 110 443

+33 (0)6 83 52 35 36

alaure.hardouin@paysdefayence.com



35 ans de jumelage : une amitié vivante entre Bagnols-en-Forêt et Pieve di Teco

Dimanche 29 juin 2025, une délégation bagnolaise de 55 personnes s'est rendue à Pieve di Teco, en Ligurie (Italie), pour célébrer les 35 ans du jumelage entre nos deux villages.

Ce déplacement, co-organisé par les communes et le Comité de Jumelage en la personne de Madame ABAD, a permis de faire vivre ce jumelage historique.

Monsieur le Maire, René BOUCHARD, accompagné de Madame Brigitte CAUVY (adjointe au Patrimoine), Madame Sylvie PELISSIER (adjointe aux associations) et de la délégation ont été accueillis par Monsieur PIRA, Maire de Pieve di Teco, des élus et des agents municipaux italiens ainsi que plusieurs anciens Bagnolais installés de l'autre côté des Alpes.

Un hommage au lien de sang qui unit nos deux villages

La journée a débuté par une visite du marché d'antiquités au cœur des ruelles de Pieve. Pour ensuite se diriger vers la cérémonie officielle à la Mairie.

Les discours de Monsieur Bouchard et de Monsieur Pira ont rappelé l'importance historique de ce jumelage. Plus qu'un partenariat, il s'agit d'un lien de mémoire et de sang : ce sont des familles venues de Pieve di Teco qui ont contribué à redonner vie à Bagnols-en-Forêt en 1477. Honorer cette histoire, c'est préserver l'âme de nos villages et transmettre une mémoire commune aux générations futures.



Retrouvez l'album complet de cette belle journée en ligne sur notre site internet en cliquant sur ce lien : <https://www.bagnolsenforet.fr/docutheque/divers/35eme-anniversaire-du-jumelage/>



Après la cérémonie, la municipalité italienne a organisé un déjeuner dans le cadre du cloître Saint-Augustin.

Ce moment d'échange, apprécié de tous a permis de recharger les batteries pour la suite de la journée. Malgré une chaleur écrasante et plus de 42° au thermomètre, la délégation bagnolaise est partie à la découverte de Pieve di Teco : visite du théâtre Salvini - considéré comme le plus petit théâtre d'Italie - puis passage par un musée aménagé dans une ancienne église, avant de flâner dans les ruelles ombragées du village.

Ce 35e anniversaire marque un nouveau chapitre dans une relation précieuse, forgée dans l'histoire et nourrie par des valeurs de solidarité et d'échange.

L'engagement de part et d'autre à faire vivre ce lien au quotidien reste intact.



Manger mieux, gaspiller moins : une ambition partagée entre la CCPF et Bagnols

Et si notre alimentation devenait un levier pour mieux vivre ensemble ? C'est tout l'enjeu du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Communauté de communes du Pays de Fayence, qui vise à relocaliser l'alimentation, soutenir les agriculteurs locaux, améliorer les repas scolaires et sensibiliser petits et grands aux enjeux d'une alimentation plus durable.

Loi EGAlim : le Pays de Fayence parmi les bons élèves de la région

Depuis 2022, la CCPF accompagne les communes pour appliquer la loi EGAlim, qui fixe des objectifs ambitieux pour les repas en restauration collective : au moins 50 % de produits durables, dont 20 % issus de l'agriculture biologique.

En deux ans, la part de produits durables dans les assiettes est passée de 20 % à 39 %, dont 24 % bio. Des résultats remarquables, qui placent le Pays de Fayence parmi les territoires les plus exemplaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Bagnols s'engage à son tour

Depuis février 2025, Julie Gaëlle Daziano a rejoint l'équipe municipale en tant que chargée de mission alimentation durable, grâce à un financement sollicité auprès de l'ADEME (« Postes relais de transition »).

Sa mission : décliner à l'échelle de Bagnols la stratégie du PAT intercommunal, en lien avec les acteurs locaux (école, régie agricole, équipe périscolaire...).

Une maison pour les familles du Pays de Fayence (EAJE)

La Communauté de communes du Pays de Fayence renforce son engagement pour la petite enfance et la parentalité avec l'ouverture le 1er septembre 2025 de la MIPEF - Maison Intercommunale de la Petite Enfance et de la Famille à Fayence.



Baptisée « A Pitchoun Pas », cette maison 100 % inclusive réunit trois services clés dans un lieu chaleureux, gratuit et accessible à toutes les familles des 9 communes du territoire.

La MIPEF, c'est aussi... un accompagnement en cas de handicap, des sorties nature pour les familles avec tout-petits, des temps de parole dans les médiathèques et des soirées thématiques animées par des pros. Autant d'occasions de se retrouver, de s'informer et de se soutenir entre parents.

Envie de rester informé, de recevoir des conseils pour les parents et de connaître tous nos prochains rendez-vous ?

Rejoignez-nous sur :
 • Instagram : <https://www.instagram.com/mipef.fayence/>
 • Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61574463864786>

Retrouvez également notre programme à la MIPEF, à la CCPF, chez France Services, dans les médiathèques et auprès de nos partenaires.

Contactez la MIPEF :
 • Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 • Numéro unique 04 94 85 62 24
 • Adresse mail : mipef@cc-paysdefayence.fr

Concrètement, cela se traduit par :

- une meilleure gestion des déchets à la cantine scolaire, suite aux préconisations de l'opération « Pas de Gaspi dans ma cantine » menée par la CCPF ;
- une sensibilisation des enfants aux enjeux d'une alimentation saine et locale ;
- une montée en qualité des approvisionnements, plus durables, plus transparents.

Une expérimentation locale prometteuse

Ce poste est une première sur le territoire. Si les résultats sont au rendez-vous, d'autres communes du Pays de Fayence pourraient suivre l'exemple de Bagnols.

Une belle manière de montrer que les transitions alimentaires se construisent aussi, et surtout, au plus près de chez nous.

Relais Petite Enfance (RPE)	Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)	Point Info Famille
Du lundi au vendredi de 9h à 12h : accueil des assistantes maternelles de 14h à 17h : permanence téléphonique et rendez-vous	Les mardis et jeudis de 14h à 16h	Du lundi au vendredi de 14h à 16h
Le RPE accompagne les assistants maternels et gardes à domicile en organisant des temps d'échange et de formation, utiles pour enrichir leurs pratiques et rompre l'isolement. Pour les tout-petits, il propose des ateliers variés (motricité, musique, arts, comptines, sorties...) favorisant la socialisation, l'autonomie et la confiance en soi. Chaque année, un projet pédagogique vient structurer l'ensemble des actions.	Le LAEP est un espace convivial ouvert aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent. Gratuit et sans inscription, il permet de partager un moment de jeu, de parole et de détente dans un cadre bienveillant. Animé par des professionnels formés à l'écoute, ce lieu encourage les échanges entre familles.	Le Point Info Famille est un lieu ressource de proximité pour accompagner et renseigner toutes les familles. Il facilite l'accès à l'information et peut réorienter vers d'autres interlocuteurs ou institutions spécifiques en fonction des besoins.

Communauté de Communes du Pays de Fayence
 Mas de Tassy | 1849 RD19 | CS 80 106 | 83440 Tourettes

☎ 04 94 76 02 03
 ✉ contact@cc-paysdefayence.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h



Une agriculture locale pour les enfants... et des curieux du monde entier



La Régie Agricole Municipale de Bagnols-en-Forêt incarne une démarche locale, durable et éducative, au service de notre jeunesse... mais pas seulement !

Les visites Passion de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour mieux comprendre

L'OTI organise régulièrement des "Visites Passion" pour faire découvrir au grand public les particularités de notre territoire. Parmi l'ensemble des visites, la Régie Agricole Municipale.

Conviviale et instructive, les Visites Passion permettent de rencontrer le maraîcher municipal, d'explorer les parcelles cultivées, de découvrir les techniques mises en œuvre et de comprendre comment les légumes produits terminent dans les assiettes de nos écoliers.

La prochaine se tiendra le mardi 3 septembre, de 10h à 11h.
Inscriptions au 04 94 76 01 02 auprès de l'OTI.

<https://urlr.me/b23dnk>

Une dimension internationale inattendue

La notoriété de la Régie Agricole Municipale dépasse désormais les frontières ! Cet été, des groupes d'Américains en vacances dans la région sont venus la visiter dans le cadre de circuits de découverte de la culture culinaire française. Guidés par Chef Alex, chef passionné et ambassadeur de notre terroir, ils ont été séduits par le modèle bagnolais qui relie agriculture, alimentation de qualité et service public.

Chef Alex prévoit d'ailleurs de nouvelles visites en septembre, preuve que la Régie Agricole Municipale est devenue une véritable vitrine de l'agriculture de proximité.

Une activité qui ne prend pas de vacances

Malgré la coupure estivale des écoles, le maraîcher continue son travail. Les légumes frais produits alimentent le centre aéré, garantissant aux enfants une alimentation saine même pendant les vacances.

L'été est aussi l'occasion de :

- Mettre en place des ateliers pédagogiques pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de la production locale.
- Préparer les récoltes de septembre pour adapter la production aux besoins de la cantine.



Un autre regard sur notre territoire : quand les architectes s'inspirent de Bagnols

Notre village a récemment accueilli une initiative originale mêlant créativité, réflexion territoriale et engagement environnemental. Les élèves de Madame SARANO de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSAM) sont venus s'immerger au cœur du village pour questionner, imaginer et proposer une vision de l'avenir rural.

Une immersion pour mieux comprendre

Pendant une semaine au mois de septembre, les étudiants ont arpenté les rues, rencontré les habitants, observé les paysages, et se sont entretenus avec les décideurs locaux et régionaux.

Ils ont pris le temps d'écouter le territoire...



Leur objectif ?

Explorer les enjeux contemporains de l'urbanisme rural : comment préserver l'identité d'un village comme Bagnols-en-Forêt face aux défis climatiques, aux évolutions démographiques et aux nouvelles formes d'habitat ? Comment penser demain tout en respectant les équilibres d'aujourd'hui ?



Cette démarche d'immersion a été l'occasion d'un échange fructueux entre deux mondes : celui des jeunes architectes en devenir, porteurs de regards neufs et celui des habitants, dépositaires d'une mémoire collective et d'un attachement profond à leur territoire.

Une restitution à mi-parcours

En février, après 5 mois de travail sur leur étude, les élèves ont réalisé un diagnostic du territoire qu'ils ont présenté à l'ensemble des intervenants rencontrés pendant leur immersion.

Une restitution finale ouverte aux Bagnolais

Les 13 et 14 juin derniers, les étudiants ont présenté le fruit de leurs travaux sur le Boulevard du Rayol, à l'occasion d'une restitution publique. Panneaux, ma-

quettes, croquis, vidéos... tous les supports étaient mobilisés pour donner leur vision du futur rural : un avenir fait de sobriété énergétique, de continuité paysagère, d'habitat maîtrisé, de mobilités douces et de respect du patrimoine naturel et bâti.



Les propositions ont suscité des échanges avec les Bagnolais, souvent enthousiastes face à cette capacité à projeter le village dans l'avenir sans en trahir l'âme.

Les élèves de l'école primaire Frédéric GAGLILO ont aussi pu participer à la restitution, curieux et enthousiastes, posant leurs questions et, peut-être, semant les graines de futures vocations.

Un dialogue prometteur

Cette collaboration s'inscrit dans une démarche : penser l'aménagement de notre territoire avec exigence, respect et audace.

La ruralité peut être un laboratoire d'innovation, où se conjuguent sens du lieu, responsabilité environnementale et créativité architecturale.

La Commune remercie l'ensemble des étudiants, enseignants et partenaires pour cette aventure collective.





SE PROTÉGER, PRÉVENIR ET AGIR : UNE AFFAIRE COLLECTIVE



CANICULE : ANTICIPER POUR MIEUX SE PROTÉGER

L'été 2025 s'annonce très chaud, les épisodes de canicule se multiplient et s'intensifient depuis plusieurs semaines.

Ces périodes de fortes chaleurs peuvent entraîner des conséquences sur la santé, notamment chez les plus fragiles : personnes âgées, enfants en bas âge, personnes atteintes de pathologies chroniques ou en situation de handicap.

Adoptez les bons réflexes :

- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans avoir soif.
- Évitez les sorties entre 11h et 17h, privilégiez les endroits frais.
- Maintenez votre logement au frais : fermez volets et rideaux en journée, aérez la nuit.
- Portez des vêtements légers, amples, de couleur claire.
- Donnez régulièrement des nouvelles à vos proches ou voisins, surtout si vous êtes isolés.
- Évitez l'alcool, le café ou les boissons sucrées en excès, qui déshydratent.
- En cas de malaise ou de doute : appelez le 15.

Recensement des personnes vulnérables auprès du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bagnols-en-Forêt met à jour chaque année un registre confidentiel des personnes dites vulnérables : personnes âgées de plus de 75 ans, personnes en situation de handicap, isolées ou souffrant de problèmes de santé.

Ce dispositif permet :

- Une prise de contact rapide en cas d'alerte (canicule, pandémie, intempéries...),
- Une veille attentive et humaine, organisée par le CCAS,
- Une meilleure coordination des interventions en cas de crise.

L'inscription dans ce registre est gratuite, confidentielle et facultative.



En période de canicule, la Commune renforce la vigilance auprès des publics sensibles. Un suivi téléphonique peut être mis en place pour les personnes recensées sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (voir encadré ci-dessous).

Par voie électronique : social@bagnolsenforet.fr

Au bureau du CCAS : Mairie de Bagnols-en-Forêt
CCAS
1 Place de l'hôtel de ville
83600 Bagnols-en-Forêt

Plus d'informations sur le site internet de la Commune en suivant ce lien :

<https://www.bagnolsenforet.fr/liste-vulnerabilite/>



PRÉVENIR LES FEUX DE FORÊT

Chaque été, notre territoire est menacé par le risque d'incendies.

Les départs de feu sont de plus en plus nombreux et leur propagation plus rapide.

En région PACA, 9 incendies sur 10 sont d'origine humaine. Il suffit d'un mégot, d'un barbecue mal maîtrisé ou d'une étincelle pour tout faire basculer.



En forêt ou à proximité, adoptez ces gestes simples mais essentiels :

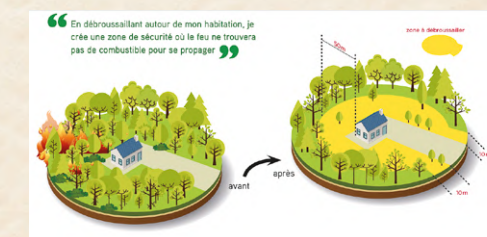
- Ne jetez jamais vos mégots, même dans un fossé ou sur une route.
- N'allumez pas de feu en extérieur, y compris barbecue ou feu d'artifice, sauf autorisation expresse.
- N'utilisez pas d'engins thermiques (désherbeuses, meuleuses...) par temps sec.
- Respectez les interdictions d'accès aux massifs forestiers en période de risque élevé.

La carte des accès est mise à jour quotidiennement et disponible sur notre site internet dans le menu Mon quotidien > Prévention et sécurité ou en suivant ce lien :

<https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/>

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) restent l'outil préventif le plus efficace.

Le débroussaillage autour des habitations (50 m autour du bâti). Ce geste est vital, et en cas d'incendie, il permet de sauver des vies et de faciliter l'intervention des pompiers.



Si vous êtes témoin d'un départ de feu : appelez immédiatement le 18 ou le 112.



Sécurité et risque incendie

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC) : UNE MOBILISATION GRANDISSANTE



Créée pour renforcer la résilience de notre territoire, la Réserve Communale de Sécurité Civile rassemble des Bagnolais(es) bénévoles, tous animés par le même esprit de solidarité.

À la suite du dernier Conseil municipal (26/06/25), les inscriptions ont connu une hausse significative, preuve de l'attachement des habitants à leur village et de leur volonté de participer activement à la protection de tous.

Si vous souhaitez devenir acteur de la sécurité sur votre territoire :

La RCSC intervient dans différents domaines :

- Information préventive auprès de la population,
- Appui logistique et soutien aux sinistrés,
- Participation à la gestion des crises (incendie, intempéries, pandémie...),
- Présence lors d'événements publics à risque.

Vous souhaitez vous engager à votre tour ?

Aucune compétence particulière n'est requise, une formation vous sera proposée.

Renseignements et formulaire en ligne :

<https://www.bagnolsenforet.fr/recrutement-rcsc/>

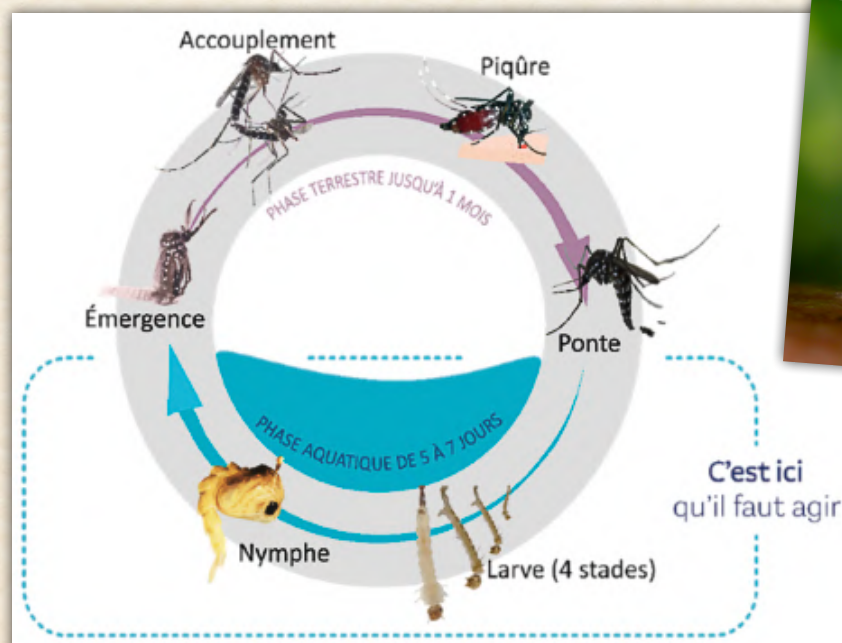
Dengue : restons vigilants face au moustique tigre

Le moustique tigre, implanté dans notre région, peut transmettre plusieurs maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Le nombre de cas importés de dengue a fortement augmenté ces derniers mois dans notre région, poussant les autorités à renforcer la surveillance.

Même si les cas autochtones (contamination sans voyage) restent rares, la prévention reste notre meilleure défense.

Les bons gestes à adopter :

- ▶ Supprimez les eaux stagnantes (pots de fleurs, seaux, gouttières, jouets d'enfants...).
- ▶ Changez l'eau des vases tous les deux jours.
- ▶ Couvrez les récupérateurs d'eau.
- ▶ Portez des vêtements couvrants, surtout en soirée.
- ▶ Utilisez des répulsifs adaptés.



En cas de symptômes (fièvre brutale, douleurs articulaires, maux de tête, éruption cutanée), contactez immédiatement votre médecin.

Pour en savoir plus : sante.gouv.fr

<https://sante.gouv.fr/>

CINÉMA PLEIN AIR

ENTRÉE
LIBRE



La Municipalité et la Maison Pour Tous
présentent la programmation de la saison



11/07/25
21h30



23/07/25
21h30



06/08/25
21h30



20/08/25
21h





Lettre N° 5 de l'Opposition bagnolaise / mai 2025

"La durée de vie prévisionnelle de ce site est estimée à 25 ans mais elle pourrait être significativement prolongée si chacun et chacune d'entre nous adopte ou renforce ses gestes de tri".

R. BOUCHARD au sujet de la décharge du Vallon des Pins
Revue intercommunale - Dec. 2023



Dans la « Lettre de René BOUCHARD aux Bagnolais », le maire de Bagnols-en-Forêt se targue de fournir des éléments factuels, sous-entendant que les nôtres ne le sont pas. Dans un chapitre intitulé « *quels sont les tonnages réellement enfouis* », il diffuse un tableau qui fait état d'un déficit d'enfouissement. Nous ne le contestons pas puisque nous faisons déjà état dans notre lettre d'information N° 3 de ce déficit de 68 000 tonnes. Mais ce déficit n'atteste en rien de la volonté de la SPL de faire perdurer le site. Il n'est que la conséquence du **retard de 3 ans pris dans la construction de l'usine multifilières**. Dès lors, l'Exploitant, le SMIDDEV, s'est vu contraint de continuer d'enfouir ses déchets sur la décharge des Lauriers en lieu et place du Vallon des Pins, comme initialement prévu.

Première manipulation : Diffuser ce tableau pour attester que la gestion du site assurée par la SPL du Vallon des Pins permettra de le faire durer le plus longtemps possible, sans préciser qu'il a demandé parallèlement à la Préfecture l'autorisation de combler le déficit de 68 000 tonnes constaté.

Puisque Monsieur BOUCHARD veut du factuel, en voici.

Extrait du tableau de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2024



Arrêté préfectoral portant modification de la capacité annuelle de stockage, pour l'année 2025, de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND), exploitée par la Société publique locale Le Vallon des Pins, au lieu dit « Vallon des Pins » à Bagnols-en-Forêt.

2760-2b	Installations de stockage de déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2720 :	Exploitation de l'ISDND du Vallon des Pins :
	2. Installation de stockage de déchets non dangereux autre que celle mentionnée au 3 :	Capacité totale : 1 750 000 t
	b) Autres installations que celles mentionnées au a	Capacité annuelle maximale : 100 000 t/an pendant les deux premières années d'exploitation (2022 et 2023), puis :
		• 85 000 tonnes jusqu'au 31/12/2024
		• 94 000 tonnes jusqu'au 31/12/2025
		• 70 000 tonnes à compter de 2026 jusqu'au 31/12/2046

Le calcul est simple :

$(100\ 000 \times 2) + 85\ 000 + 94\ 000 + (21 \times 70\ 000) = 1\ 849\ 000$ tonnes, soit **99 000 tonnes de plus que les 1 750 000 tonnes** qu'impose l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation d'origine du 2 avril 2020, capacité totale pourtant confirmée dans l'arrêté du 23 octobre 2024.

Il est également utile de préciser que ces tonnages ne sont pas un droit à enfouir mais un maximum à ne pas dépasser. Or ils sont largement dépassés par cet arrêté.

Deuxième manipulation : Dans sa lettre, René BOUCHARD se targue ensuite d'avoir gagné 1 an et 9 mois d'exploitation supplémentaire grâce à la bonne gestion de la décharge du Vallon des Pins, repoussant la fin d'exploitation d'avril 2045 (*fin d'exploitation dans l'arrêté d'origine de 2020*), au 31 décembre 2046.

En réalité, si nous nous conformons à l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2024, nous aurons enfoui **1 849 000 tonnes** au 31 décembre 2046, comme exposé précédemment. Si nous nous conformons au volume total autorisé de **1 750 000 tonnes** de déchets, ce volume sera atteint le **31 juillet 2045**, soit un gain ridicule d'exploitation supplémentaire de seulement **4 mois** à la place de 1 an et 9 mois si fièrement annoncés.

A cet égard, l'Opposition a déposé plusieurs recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon. Elle demande l'annulation des décisions autorisant l'augmentation des quantités de déchets enfouis, **sans pour autant que ne soit imposé un niveau efficace de tri préalable, sur la décharge du Vallon des Pins.**

Troisième manipulation : Pour justifier sa demande au Préfet, Monsieur BOUCHARD, en tant que Président de la SPL gestionnaire, a le culot de reconnaître qu'il s'agissait « *de rétablir une équité de traitement dans les autorisations de traitement accordées aux exploitants de centres d'enfouissement en harmonisant notre arrêté avec les autres autorisations régissant les sites de stockage de déchets de la Région Sud.* »



Autrement dit, le Vallon des Pins n'est pas la décharge « 2.0 » qui nous a été vendue depuis des années, mais bien une décharge comme les autres malgré tous les efforts de communication de son Président.

Dans cette même lettre René BOUCHARD dénonce notre méconnaissance du fonctionnement de nos institutions. « *Il n'aurait pas les pouvoirs de soumettre les Services de la Préfecture à sa volonté* », prétend-t-il.

Puisqu'il nous avance que la construction du centre d'enfouissement a été décidée bien avant son mandat, ce que personne ne conteste, nous lui rappelons que c'est sous la pression de la Préfecture, après la fermeture de la décharge de BALANCAN que celle du Vallon des Pins a été autorisée. Par conséquent il n'y a aucun besoin de soumission de l'une ou l'autre partie, puisque leurs intérêts sont communs.

QUANT AUX INTERETS DES BAGNOLAIS C'EST UNE AUTRE HISTOIRE !

Quatrième manipulation : René BOUCHARD veut nous faire croire que l'usager sera gagnant en participant à l'augmentation de la durée de vie de la décharge ! En tant que 4^{ème} Vice-Président chargé des déchets de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) il a activement participé à la promotion du tri sélectif et de la Redevance Incitative (RI). Il a donc validé l'argument, utilisé par la CCPF dans son bulletin de décembre 2023 et repris dans l'en-tête de ce document.

De même, dans un article de la presse locale en date du 28 novembre 2024, Monsieur BOUCHARD estime que la **SPL du Vallon des Pins cherche à faire durer l'installation le plus possible**. Or il occulte volontairement qu'il a demandé le 29 août 2024 l'autorisation de combler le déficit d'enfouissement qu'il estime alors à 74 000 tonnes, rendant totalement mensonger sa déclaration concernant la pseudo prolongation d'exploitation d'un an du site. Il s'interroge ensuite sur l'acharnement dont ferait l'objet la SPL, dans « *quel intérêt et pour qui ?* ». La réponse est simple. Dans l'intérêt de sa commune et donc de ses administrés. Nous lui retournons la question. Pour l'intérêt de qui ou de quoi demander une autorisation préfectorale d'enfouissement supplémentaire de déchets alors que nous devrions tous nous réjouir de ce déficit d'enfouissement ? Il se targue également de ne jamais avoir été sanctionné par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Or la DREAL précise, dans une réponse qu'elle apporte à une sollicitation de l'auteur de l'article : *"En outre, les services de l'État resteront vigilants sur le fait que la SPL maîtrise la nature des déchets accueillis et traités dans la décharge. L'exploitant doit être en mesure de vérifier la nature des déchets qu'il reçoit au regard des critères d'admissibilité définis par la réglementation, notamment en vue de s'assurer de leur caractère ultime".*

Il apparaît très clairement l'hypocrisie de l'argument consistant à faire croire que :

TRI EFFICACE =
REDUCTION DE LA FISCALITE POUR LES
CONTRIBUABLES
= RALLONGEMENT
DE LA DUREE DE VIE DE LA DECHARGE

FAUX

Les citoyens ne sont pas dupes ! En effet, comment prétendre que la redevance incitative va récompenser les citoyens « *zéro déchets* » ou bons trieurs alors que la **facture va irrémédiablement augmenter**, au vu de la grille tarifaire envisagée ?

Comment prétendre avoir la volonté de prolonger la vie de la décharge du Vallon des Pins et demander en même temps au Préfet l'autorisation de combler le déficit de 68 000 tonnes ? Toutes ces manipulations ne sont destinées qu'à servir une stratégie politicienne.

CONCLUSION

Une nouvelle fois Monsieur le Maire se défait sur l'ancienne municipalité et se victimise à coup de citations. Il tente de manipuler l'opinion des Bagnolais et de discréditer le sérieux de la vigilance de l'Opposition sur le dossier des sites d'enfouissement des déchets implantés sur notre commune.

Sachez que l'Opposition assume ses responsabilités sur ce dossier, tant les enjeux financiers et environnementaux sont importants, qui plus est dans cette période délicate du passage à la redevance incitative qui aura une incidence directe sur l'exploitation de la décharge du Vallon des Pins et qui impactera fortement notre environnement et notre cadre de vie.

PS : Concernant les déboires de la SPL du Vallon des Pins avec le Fisc, nous reviendrons ultérieurement sur ce dossier et nous vous ferons la démonstration que l'Opposition ne confond pas « *Contrôle fiscal* » et « *Redressement fiscal* » comme le prétend René BOUCHARD dans sa « *Lettre aux Bagnolais* ».



Marie-Christine AVINENS



Régis REBOUL



Jérôme SAILLET



Denis COUTIN



Denis DUYRAT



Jean-Pierre CHOISELAT

Nous restons à votre écoute :
opposition.bagnolaise@gmail.com

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Chapelle Saint-Denis